



Service Gestion du Territoire

Objet

Avis sur la Modification n°1
du P.L.U de Sundhoffen

Référence

FR/1617

Dossier suivi par

Frédéric ROY

03 89 20 98 03

frederic.roy@alsace.chambagri.fr

Siège Social

Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise

2, rue de Rome

SCHILTIGHEIM – CS 30022

67013 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 19 17 17

Fax : 03 88 83 30 54

Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz

BP 80038

68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Tél : 03 89 20 97 00

Fax : 03 89 20 97 01

Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 018 153 00010

APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr

MAIRIE

A l'attention de Monsieur le Maire

1 rue de la Mairie

68280 SUNDHOFFEN

Sainte Croix en Plaine, le 5 Mars 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 26 février 2024, nous accusons réception du projet de modification du PLU de votre commune.

Le projet consiste à :

- Modifier les articles UA et UB 2.1.10 et 1AU 2.1.8
- Créer un emplacement réservé en zone UA et un emplacement réservé en zone UB
- Adapter des règles en 1AU pour l'OAP Route de Sainte croix en plaine
- Adapter des règles en 1AUe pour l'OAP Rue des artisans

Les quatre points de cette modification du PLU s'appliquent à la zone urbaine actuelle ou future de la commune et n'impactent pas de zones agricoles. **Les élus de la Chambre d'agriculture Alsace n'ont pas d'objections à formuler à leur sujet.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos meilleures salutations.

Frédéric ROY
Chargé de missions Urbanisme